



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 NOVEMBRE 2020
COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le deux novembre deux mille vingt, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six octobre deux mille vingt, s'est assemblé Espace René-Cassin, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur François BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, Maire.

Etaient présents (27) :

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, M. GAVOUYÈRE, MME SÉROT, MME BARTEAU, M. BIHAN, M. LÉCUYER, M. PLAINEAU, M. MONNIÉ, MME DOUSSET, M. LE COZ, MME CURAUDEAU, M. BERTHOU, MME BRIZARD, MME LALLEMAND, M. GOUPIL, MME FOURAGE, M. LE CAM, MME MERLET, MME KERFOURN, M. MOUSSU, M. DRÉAN, M. LABARRE, MME FALOT, MME FOURNIER, MME DELERUE, M. MICHENOT, MME PAQUET.

Absents, excusés et représentés (3) :

MME MÉRIADEC a donné pouvoir à M. MONNIÉ
M. BROUNAIS a donné pouvoir à M. BERTHOU
MME FOURAGE a donné pouvoir à M. GOUPIL à partir de 19h25

Absents (0) :

Secrétaire de séance : MME BARTEAU

ORDRE DU JOUR

- 1 / Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 octobre 2020.
- 2 / Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du Conseil Municipal.
- 3 / Motion proposée par le groupe "Un Nouvel Élan pour Le Pellerin".

FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

- 2020-72/ Approbation de la convention entre la commune du Pellerin et l'Association Groupement des Agriculteurs Biologiques de Loire Atlantique - GAB44.
- 2020-73/ Convention de partenariat avec l'association Ecopôle -Avenant de prorogation.
- 2020-74/ Avenant exceptionnel à la convention du Projet Educatif Territorial (PEDT) du Pellerin.
- 2020-75/ Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).
- 2020-76/ Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).
- 2020-77/ Modification du tableau des effectifs.
- 2020-78/ Décision modificative n°2.
- 2020-79/ Admissions en non-valeur.
- 2020-80/ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque du Pellerin.
- 2020-81/ Convention annuelle pour le versement d'un fonds de concours par Nantes Métropole à la commune du Pellerin pour le site de La Martinière.

URBANISME

- 2020-82/ Délibération n°2020-35 concernant la cession de la parcelle cadastrale AA970, sise 13 rue du Clos Grillé.
- 2020-83/ Convention de gestion avec Nantes Métropole relative à la mise à disposition du logiciel « Droit de Cité » - Avenant de prolongation.

VIE ÉCONOMIQUE - TOURISME

- 2020-84/ Rapport de l'année 2019 du délégataire du contrat d'affermage concernant l'exploitation du marché d'approvisionnement, des halles et de l'accueil des autres commerces non sédentaires installés sur le domaine public.
- 2020-85/ Avenant n°1 au contrat de concession pour l'exploitation du marché d'approvisionnement des halles et accueil des autres commerces non sédentaires installés sur le domaine public suite à la problématique COVID19.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 octobre 2020

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00 :04 :06

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00 :05 :46

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.

3/ Motion proposée par le groupe "Un Nouvel Élan pour Le Pellerin".

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00 :12 :48

Le Conseil Municipal du Pellerin réunit ce lundi 2 novembre 2020 réaffirme son engagement intangible aux principes républicains fondamentaux que sont la laïcité et la liberté d'expression sous toutes ses formes, pour peu qu'elles s'exercent dans le respect de la loi. Il condamne sans réserve tous les actes de barbarie commis au nom d'une idéologie et d'un fanatisme religieux. Il assure les personnes touchées, les enseignants, le milieu de la presse et tous les citoyens, de son soutien sans faille et de sa sympathie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la motion présentée par le groupe "Un Nouvel Élan pour Le Pellerin".

Approuvé à l'unanimité

FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

2020-72/ Approbation de la convention entre la commune du Pellerin et l'Association Groupement des Agriculteurs Biologiques de Loire Atlantique - GAB44.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00 :19 :08

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjointe déléguée à la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, à signer la convention avec GAB 44 et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 27 votes pour, 2 contre (Mme Paquet et M. Michenot)

2020-73/ Convention de partenariat avec l'association Ecopôle - Avenant de prorogation.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00 :57 :03

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, à signer l'avenant de prorogation à la convention d'objectifs et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2020-74/ Approbation de la prorogation du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) de la commune.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01 :01 :48

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, à signer l'avenant de prorogation à la convention relative à la mise en place du PEDT et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2020-75/ Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01 :05 :51

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver les modifications apportées aux délibérations relatives à l'instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus dans la limite des montants maxima fixés par décret.
- De prévoir et inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.
- D'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent dans les limites prévues par la présente délibération.

Approuvé par 27 votes pour, 2 abstentions (Mme Paquet, M. Michenot)

2020-76/ Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01 :17 :46

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droits publics relevant des cadres d'emplois définis ci-dessus,
- De compenser les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires. L'agent pourra choisir entre le repos compensateur, dont les modalités seront définies selon les nécessités de service, et l'indemnisation.
- De majorer le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié.
- De décider que le contrôle des heures supplémentaires soit effectué sur la base d'un décompte déclaratif.
- De décider que seules les heures supplémentaires réalisées le week-end ou jour férié à la demande de l'autorité territoriale par les chefs de services pourront donner lieu, dans la limite de 10 heures par jour, à un repos compensateur majoré dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération
- De prévoir et inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de ces indemnités.

Approuvé à l'unanimité

2020-77/ Modification du tableau des effectifs.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01 :21 :54

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la suppression des postes mentionnés dans le tableau des effectifs.
- De modifier le tableau des effectifs,
- D'approuver le tableau de effectifs joint en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 27 votes pour, 2 abstentions (Mme Paquet, M. Michenot)

2020-78/ Décision modificative n°2.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01 :29 :39

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la décision modificative n°2 du budget primitif.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2020-79/ Admissions en non-valeur.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01 :37 :30

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés en séance.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2020-80/ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque du Pellerin.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01 :38 :50

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- De maintenir la subvention de fonctionnement de 12 820 euros voté le 1^{er} octobre 2018 au profit de la section musique de l'Amicale Laïque du Pellerin.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2020-81/ Convention annuelle pour le versement d'un fonds de concours par Nantes Métropole à la commune du Pellerin pour le site de La Martinière.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01 :43 :06

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la convention entre Nantes métropole et la commune du Pellerin pour le versement en 2020 du fonds de concours au titre de l'année 2019 lequel s'élève à 6 265 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

URBANISME

2020-82/ Délibération n°2020-35 concernant la cession de la parcelle cadastrale AA970, sise 13 rue du Clos Grillé.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01 :47 :32

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à exiger l'insertion d'une clause résolutoire dans les documents de cession afin que l'acquisition de la parcelle AA970 se fasse conformément à l'offre du 19/06/2020, dans le but de la rénovation du bien pour qu'une activité de type « Maison d'Assistants Maternels » puisse être exercée à la suite des travaux de réhabilitation. Cette activité devra être pratiquée pendant une durée minimale de 5 ans à compter de son ouverture.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à l'Urbanisme, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 21 votes pour, 2 abstentions (Mme Paquet, M. Michenot), 6 contre (Mme Falot, M. Labarre, Mme Fournier, Mme Delerue, M. Moussu, M. Dréan)

2020-83/ Convention de gestion avec Nantes Métropole relative à la mise à disposition du logiciel « Droit de Cité » - Avenant de prolongation.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01 :45 :03

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver l'avenant ayant pour objet la prolongation à la convention conclue entre Nantes Métropole et la ville de 24/12/2013 pour la mise à disposition du logiciel « Droits de Cités » pour une durée d'un an, renouvelable une fois, à compter du 1er janvier 2021,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à l'Urbanisme, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

VIE ÉCONOMIQUE - TOURISME

2020-84/ Rapport de l'année 2019 du délégataire du contrat d'affermage concernant l'exploitation du marché d'approvisionnement, des halles et de l'accueil des Autres commerces non sédentaires installés sur le domaine public.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02 :07 :06

Le conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport d'activité du marché d'approvisionnement de l'année 2019 de la SARL SOGEMAR qui a été faite en séance.

2020-85/ Avenant n°1 au contrat de concession pour l'exploitation du marché d'approvisionnement des halles et accueil des autres commerces non sédentaires installés sur le domaine public suite à la problématique COVID19.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02 : 11 :32

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la baisse de la redevance 2020 du délégataire pour un montant égale au déficit enregistré soit 1 827.20 euros.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 24 votes pour, 6 contre (Mme Falot, M. Labarre, Mme Fournier, Mme Delerue, M. Moussu, M. Dréan)

Le Maire,



M. François BRILLAUD de LAUJARDIÈRE

